

Votre chirurgien, comme tous les autres professionnels de la santé, s'oppose au projet de Loi de santé de la Ministre et réclame son retrait.

Et pour vous, quelles seront Les conséquences Si cette loi est adoptée ?

- Le saviez-vous ?

Le tiers-payant généralisé, présenté comme une avancée sociale remarquable par le gouvernement, sera financé par l'augmentation de vos cotisations d'Assurance Maladie obligatoires et complémentaires.

► L'inflation provoquée par le «tout gratuit» entraînera une augmentation de vos cotisations sociales. Les soins courants seront de moins en moins remboursés par la sécurité sociale, donc de plus en plus par les mutuelles que vous payerez de plus en plus cher.

L'Assurance Maladie aura le droit de prélever directement sur votre compte bancaire pour récupérer « la franchise ». Êtes-vous d'accord pour lui confier votre RIB ?

- Le saviez-vous ?

Vous devrez choisir votre médecin dans une liste agréée par votre mutuelle.

► Fini le choix de votre médecin traitant. Vous aurez dorénavant accès à un médecin imposé par l'état puis par votre mutuelle !! Vous avez aimé la carte scolaire ? Vous adorerez la carte sanitaire !

- Le saviez-vous ?

Votre traitement ne sera plus celui choisi par votre médecin, mais celui autorisé par votre mutuelle.

► Oui, car le médecin sous contrat avec votre mutuelle sera soumis aux contraintes qu'elle lui imposera.

- Le saviez-vous ?

Les données concernant votre santé seront désormais en libre accès à tous ceux qui en feront la demande : fin du secret médical !

► Cela s'appelle l'OPEN DATA : soit la vente à des tiers demandeurs de vos données médicales. Il s'agit d'un marché qui s'annonce juteux sans parler des risques des hackers.

Alors, que pensez-vous de cette loi de santé ?